

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 546

SÉANCE du 27 SEPTEMBRE 2023

Présidence de Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 20/09/2023

Date d'affichage : 03/10/2023

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DUMOULIN Charline, DUPOND Cédric, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LEBLANC Jean-Paul, LECORNET Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, TABARY Daniel, TILLARD Jean-Luc, TOURNANT Bernard.

Absents excusés / Pouvoirs :

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 27
- Votants : 35
- Pouvoirs : 8

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

AVENANT DE PROJET « ARRAS ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026 » A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE D'ARRAS

Depuis son lancement en 2018, le programme « Action Cœur de Ville » porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à «rebâtir» une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023/2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologiques, démographiques et économiques.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'actions « Action Cœur de Ville », au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial.

L'ambition est de faire des villes « Action Cœur de Ville » des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme « Action Cœur de Ville », se sont attachés, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie.

Les efforts conduits par la ville et l'EPCL, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

La convention-cadre arrageoise a été signée le 12 juin 2018 suite à l'installation du Comité de Projet le 31 mai 2018, celui-ci est présidé par Monsieur Frédéric LETURQUE, Maire de la Ville d'Arras et Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

L'arrêté portant homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'opération de revitalisation de territoire a été signé le 14 mai 2019.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer :

- L'avenant de projet « Arras Action Cœur de ville 2023-2026 » à la convention cadre pluriannuelle cœur de ville opération de revitalisation du territoire d'Arras
- Toutes pièces utiles se rapportant à sa mise en œuvre
- Toutes conventions avec les partenaires y contribuant

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du SCOTA**



Françoise ROSSIGNOL